



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E24138

VALABLE JUSQU'AU 20/07/2026

ÉDITÉ LE 06/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1988

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 21/05/2002  
8 000

Raison sociale : THERM INTER

1179 ROUTE DE NEUFCHATEL  
76230 BOIS-GUILLAUME

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROUEN 1988B00586

Téléphone : 02 35 70 16 96

Fax : 02 35 70 72 42

Siret : 347 554 131 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 04 122799

Portable :

Site Internet :

E-mail : entreprise@therm-inter.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 76572828

Responsabilité légale :

PAIN GUILLAUME CO-GÉRANT / LEVESQUE SYLVIE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E)  
MAJORITAIRE

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 76572828

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/04/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/04/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/04/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/09/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.